



**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU FORUM
PARLEMENTAIRE DE LA SADC SUR LE COMMERCE, L'INDUSTRIE, LES
FINANCES ET LES INVESTISSEMENTS PRÉSENTÉ À LA 50^E ASSEMBLÉE
PLÉNIÈRE TENUE DU 10 AU 12 DÉCEMBRE 2021**

***Thème : « Renforcer le rôle du parlement dans la promotion des
investissements nationaux et des investissements directs étrangers »***

Monsieur le Président, je demande à cette Assemblée plénière d'adopter le rapport de la Commission permanente sur le commerce, l'industrie, les finances et les investissements (TIFI) présenté à la 50^e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC et soumis le 10 décembre 2021.

TABLE DES MATIÈRES	Point abordé	Page
1.	Composition de la Commission.....	1
2.	Mandat.....	1
3.	Nombre de réunions organisées et dates des réunions.....	1
4.	Contexte.....	1
5.	Renforcer le rôle du parlement dans la promotion des investissements nationaux et des investissements directs étrangers.....	3
6.	Recommandations.....	8
7.	Conclusion.....	10
8.	Annexes.....	11
	Annexe I – Observateurs.....	11
	Annexe II – Liste des responsables.....	11

1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION

La Commission comprenait les membres suivants :

1.	Hon. Hlengiwe Mkhali	Afrique du Sud
2.	Hon. Ruth Mendes (Vice-Présidente)	Angola
3.	Hon. Dumelang Saleshando	Botswana
4.	Hon. Sénateur Isaac Mmemo Magagula	Eswatini
5.	Hon. Tsepang Tsita-Mosena	Lesotho
6.	Hon. Jimmy Donovan	Madagascar
7.	Hon. Denis Namachekecha	Malawi
8.	Hon. Marie Joanne Sabrina Tour	Maurice
9.	Hon. Carlos Moreira Vasco	Mozambique
10.	Hon. Vipuakuje Muharukua	Namibie
10.	Hon. Audrey Vidot	Seychelles
12.	Hon. Dr Afred James Kimea	Tanzanie
13.	Hon. Anele Ndebele (Président)	Zimbabwe

Au cours de la période examinée, la Zambie n'avait pas encore désigné de membre pour siéger à la Commission permanente sur le commerce, l'industrie, les finances et les investissements (TIFI) après les élections générales qui s'étaient déroulées le 12 août 2021.

2.0 MANDAT

La Commission permanente TIFI, guidée par son mandat en vertu de la règle 42(2) du Règlement intérieur, s'est réunie virtuellement le lundi 11 octobre 2021 par le biais de la plateforme Zoom.

3.0 NOMBRE ET DATES DES RÉUNIONS

La Commission a tenu une réunion le lundi 11 octobre 2021 pour examiner le thème suivant : « Renforcer le rôle du parlement dans la promotion des investissements nationaux et des investissements directs étrangers. »

4.0 CONTEXTE

Les IDE ont été généralement instables en Afrique au fil des ans. Cependant, avant la pandémie de Covid-19, les flux d'IDE vers l'Afrique avaient continué à chuter en 2017, pour atteindre 42 milliards de dollars, soit une baisse de 21 % par rapport à 2016¹. Il a été indiqué qu'à la suite des répercussions inédites de la pandémie, les flux mondiaux d'IDE ont baissé de 35 %, passant de 1 500 milliards de dollars en 2019 à 1 000 milliards de dollars. Ce chiffre est inférieur

¹ CNUCED Rapport sur l'investissement dans le monde 2018, Investissements et nouvelles politiques industrielles

de presque 20 % au creux de 2009 consécutif à la crise financière mondiale². Pour l'Afrique subsaharienne notamment, bien que les entrées d'IDE fussent déjà en baisse dans la plupart des pays de la SADC, la pandémie de Covid-19 a entraîné dans son sillage des répercussions sans précédent sur les économies et une baisse drastique des IDE. En particulier, les flux d'IDE vers l'Afrique ont chuté de 16 % pour atteindre 40 milliards de dollars tandis que, globalement, les flux d'IDE vers l'Afrique subsaharienne ont diminué de 12 % pour arriver à 30 milliards de dollars, les investissements connaissant une hausse seulement dans quelques pays³. Les confinements, la réduction des activités économiques, les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, les pertes d'emplois et un ralentissement général touchant divers projets d'investissement existants ont contribué au faible niveau des IDE et des investissements nationaux enregistrés.

Alors que le Protocole de la SADC sur la finance et l'investissement (2006) s'efforçait de promouvoir un climat favorable aux investissements, on peut dire que l'encouragement à investir s'est traduit par l'appui apporté aux entrées d'IDE et que l'accent a été mis dans une moindre mesure sur les investissements nationaux et intra-SADC. Cela a été amplifié par le fait que les stratégies et les politiques en matière d'investissements dans les pays de la SADC ont semblé favoriser le plus souvent les investisseurs étrangers en leur offrant des exonérations fiscales et d'autres incitations à investir qui ont eu, comme inconvénient, le fait que les investisseurs se sont retirés une fois que les incitations ont pris fin. En outre, des facteurs qui limitent les investissements nationaux et les IDE, tels que les conflits et le terrorisme, l'incertitude politique, l'instabilité macroéconomique, la corruption et des systèmes judiciaires inadéquats dans des pays africains spécifiques, auxquels s'ajoute la pandémie de Covid-19, jettent une ombre sur une économie africaine déjà en manque d'investissements et dont on anticipe qu'elle connaîtra un ralentissement à court ou à moyen terme, à l'exception des pays de la SADC qui seront capables de diversifier avec succès leurs économies.

Pour échapper à cette débâcle, tous les espoirs ont été placés dans la vaccination massive de la population et des stratégies de réinvestissement visant à stabiliser et à relancer l'activité économique. Parmi les moyens les plus importants pour attirer des investissements figurent, en particulier, les zones économiques spéciales qui représentent des instruments politiques essentiels pour attirer des investissements destinés au développement industriel⁴.

² *Africa in focus*, Les répercussions de la Covid-19 sur les investissements étrangers en Afrique subsaharienne

³ *Africa in focus*, Les répercussions de la Covid-19 sur les investissements étrangers en Afrique subsaharienne

⁴ CNUCED Rapport sur l'investissement dans le monde 2020, Zones économiques spéciales

Le thème pour la réunion de la Commission TIFI a été choisi en vue d'examiner de quelle façon il serait possible d'accroître aussi bien les investissements nationaux que les IDE, notamment en tenant compte de la flambée de la pandémie de Covid-19 et plus particulièrement du rôle que peut jouer le parlement dans cet effort.

Cette activité a été mise en œuvre grâce à une réunion virtuelle interactive, à l'occasion de laquelle la Commission a bénéficié d'exposés d'experts présentés par le Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), un ancien parlementaire zimbabwéen, le Dr Gorden Moyo, et des organismes choisis de promotion des investissements en provenance du Botswana, de Maurice et de la Zambie. Il était attendu que les exposés d'experts permettraient aux membres de la Commission de mieux comprendre les investissements en général et le cadre pour les investissements dans la région de la SADC en particulier. On escomptait que les membres apprendraient les meilleures pratiques, à l'instar du modèle des zones économiques spéciales (ZES) destinées à attirer des investissements. C'est dans ce contexte que la Commission permanente TIFI s'est penchée sur le thème « *Renforcer le rôle du parlement dans la promotion des investissements nationaux et des investissements directs étrangers* ».

5.0 RÉSUMÉ DES EXPOSÉS SUR LE THÈME DU RENFORCEMENT DU RÔLE DU PARLEMENT DANS LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS NATIONAUX ET DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS

a) Points principaux de l'exposé présenté par le Secrétariat de la SADC sur le cadre pour les investissements dans la région de la SADC

La Commission a écouté un exposé présenté par le chargé de programme principal pour les finances et les investissements au Secrétariat de la SADC, M. Mario Lironel. Le résumé de son exposé est tel qu'indiqué ci-dessous.

La Commission a noté, à partir de cet exposé, que la Vision 2050 de la SADC s'appuie sur les fondations solides qu'assurent la paix, la sécurité et la bonne gouvernance. La Vision s'articule autour de trois piliers, à savoir le développement industriel et l'intégration des marchés, le développement des infrastructures en appui à l'intégration régionale et le développement du capital social et humain.

La Commission a également noté que le Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP 2020-2030) couvre un certain nombre de domaines prioritaires stratégiques, dont le premier pilier de la Vision. En particulier, le 5^e objectif stratégique du RISDP est centré sur l'approfondissement de l'intégration des marchés financiers, de la coopération

monétaire et des investissements et l'accroissement des investissements nationaux, intrarégionaux et des IDE.

La Commission a relevé que le Protocole de la SADC sur la finance et l'investissement (2006) (tel qu'il a été modifié le 31 août 2016) représente un autre instrument important qui régit les investissements dans la région. Le Protocole vise à favoriser l'harmonisation des politiques financières et d'investissement des États parties afin de les aligner sur les objectifs de la SADC et de s'assurer que tout changement apporté aux politiques financières et d'investissement dans un État partie ne nécessite pas des ajustements indésirables dans d'autres États parties. Le Programme d'action régional sur l'investissement (RAPI) et le Programme de soutien à l'amélioration de l'environnement de l'investissement et des affaires (SIBE) font aussi partie du cadre existant pour les investissements.

La Commission a été informée de l'existence du Fonds de développement régional (RDF) de la SADC dont l'objectif global est de créer un mécanisme de financement régional pour le développement économique et une croissance durable au sein de la SADC. En ce qui concerne la ratification du Fonds, il a été relevé que, bien que, au total, neuf États membres (Angola, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, RDC, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) aient signé l'Accord, malheureusement aucun d'entre eux n'avait déposé les instruments de ratification au Secrétariat de la SADC.

Eu égard au rôle que joue le Secrétariat de la SADC dans le soutien apporté aux agences de promotion des investissements (API) pour faciliter les investissements, la Commission a pris note du fait que le Secrétariat de la SADC soutient Madagascar, la République Démocratique du Congo, l'Eswatini, le Lesotho et le Zimbabwe par le biais d'un appui technique destiné à aider ces pays à intégrer sur le plan national le cadre pour les investissements et à élaborer à terme des programmes d'investissement nationaux. Un appel a été lancé aux autres États membres pour qu'ils se joignent à l'initiative afin qu'ils incorporent aussi le cadre sur le plan national et qu'ils élaborent des plans d'action nationaux en matière d'investissements.

Enfin, la Commission a appris que de faibles investissements intra-SADC (flux entrants et sortants) et la lenteur dans la mise en œuvre du cadre régional relatif à la politique en matière d'investissements font partie des principaux obstacles qui empêchent d'atteindre des niveaux d'investissement plus élevés à l'échelle régionale.

b) Résumé de l'exposé du Dr Gorden Moyo sur le rôle du parlement dans la facilitation et la promotion des investissements nationaux et des IDE

À la suite de l'exposé, la Commission a relevé que les mesures prises par la plupart des pays pour endiguer la pandémie de Covid-19 ont entraîné une baisse des investissements et ont perturbé les activités économiques. Dans ces conditions, il convenait de s'assurer que les droits de tirage spéciaux que la plupart des États membres de la SADC avaient reçus soient, autant que possible, utilisés de façon proactive pour endiguer la pandémie et soutenir les entreprises et les investisseurs locaux.

La Commission a noté, en outre, que la corruption est considérée comme un des principaux obstacles à l'afflux d'investissements ainsi qu'aux investissements nationaux. Hélas, la région de la SADC perd des ressources à un rythme inquiétant en raison de flux financiers illicites provenant d'investisseurs étrangers. De surcroît, des données découlant de diverses enquêtes ont établi que, dans la région, la prévalence du transfert de fonds vers des comptes offshore, y compris la tarification de ces transferts, est assez importante et porte sur des montants considérables, au détriment du développement des pays qui reçoivent des investissements étrangers.

Eu égard aux zones économiques spéciales (ZES), la Commission a relevé que, malgré l'enthousiasme que suscitent ces zones, les investisseurs nationaux ne bénéficient pas des mêmes chances que les investisseurs étrangers. Pour obtenir des retours sur investissement significatifs, il convient donc de maintenir un équilibre entre les investissements nationaux et les IDE. La Commission a observé que les gouvernements de la SADC tendent à signer des accords ou des contrats d'investissement sans les soumettre à un contrôle public et sans accorder l'attention voulue aux dispositions de ces accords. Cela entraîne des dérèglements dans la vie des communautés en raison des activités liées aux investissements. Pour y faire face, la Commission a pris note de la proposition demandant que le Forum parlementaire de la SADC envisage d'élaborer une loi type ou des directives similaires qui devraient souligner l'indépendance des parlements et prévoir la possibilité pour l'institution parlementaire d'exiger des informations sur les contrats relatifs aux IDE, notamment ceux passés par le gouvernement en dehors du cadre pour les investissements.

c) Exposés présentés par des organismes choisis de promotion des investissements

i. Botswana – Botswana Investment and Trade Centre (Centre pour l'investissement et le commerce au Botswana)

À la suite de l'exposé présenté par le Dr Margaret Sengwaketse, directrice des secteurs et des marchés au Botswana Investment and Trade Centre, la Commission a observé que le Botswana ne disposait pas de loi relative aux investissements étrangers et dépendait de lois sectorielles pour mettre en place une politique en matière de flux entrants d'IDE. La législation relative à l'investissement n'existe encore que sous forme de projet et elle est destinée à

protéger les investisseurs et à assurer la facilitation et la gestion d'investissements transparents, cohérents et prévisibles.

La Commission a pris note du fait que les stratégies nationales en matière d'investissement sont guidées par le cadre régional global existant pour les investissements, comprenant notamment le Protocole de la SADC sur la finance et l'investissement, le Cadre politique pour les investissements régionaux de la SADC et le Modèle de traité bilatéral d'investissement de la SADC.

En ce qui concerne les ZES, la Commission a appris qu'un ensemble de mesures incitatives avait été conçu pour attirer des investisseurs au Botswana. Parmi ces mesures incitatives figuraient un impôt de 5 % sur les sociétés pour les dix premières années, un impôt de 10 % sur les sociétés, un taux zéro de la taxe à valeur ajoutée sur les matières premières qui servent à la fabrication de produits destinés à l'exportation, des importations en franchise de droits de machines et d'équipements spécialisés destinés aux opérations de production. Cependant, malgré les mesures prises, le flux des investissements avait baissé, conduisant à un recul du pays par rapport à 2016 dans le classement sur la facilité de faire des affaires. Le classement a eu une incidence négative sur le climat des investissements.

En outre, la Commission a pris note des obstacles majeurs qui empêchent d'attirer des investissements au Botswana, comprenant, entre autres, des barrières non tarifaires, des coûts de transport élevés, une inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins de l'industrie et un accès limité à la terre.

ii. Maurice – Economic Development Board (Conseil de développement économique)

La Commission a pris connaissance d'un exposé présenté par M. Vinay Gudye, le directeur de la communication mondiale à l'Economic Development Board à Maurice.

La Commission a appris grâce à l'exposé que l'Economic Development Board fonctionne sous l'égide du ministère des Finances, de la Planification économique et du Développement. Le Conseil est chargé, dans une large mesure, de la facilitation des affaires, de la promotion du commerce et des investissements, de la promotion de l'image de marque du pays et de la planification économique stratégique. L'exposé a mis en lumière que Maurice a une population de 1,3 million d'habitants et un taux de croissance réel du PIB de 5,4 % (prévision pour 2021). La Commission a pris note, en outre, du fait que Maurice offrait aux investisseurs des mesures incitatives attrayantes, telles que la possibilité de constituer une société en deux heures, l'absence d'exigences minimales de fonds propres et l'absence de contrôle des changes. D'autres mesures incitatives comprennent l'absence de droits de succession ou

d'impôt sur la fortune, l'exonération d'impôt sur les gains en capital, le libre rapatriement des profits, des dividendes et du capital et un régime fiscal favorable. La Commission a constaté que, malgré ces mesures attrayantes qui sont en place, la perception de pratiques de corruption, le financement inadéquat du commerce, une faible connectivité et des lourdeurs administratives constituaient certains des principaux obstacles empêchant d'atteindre des niveaux d'investissement plus élevés.

En ce qui concerne le cadre pour les investissements, la Commission a relevé que les IDE ont progressé à un rythme régulier, si l'on excepte le cas particulier de 2020, lorsque les IDE ont fortement chuté pour se situer à 142 milliards de roupies mauriciennes. Cette baisse a été attribuée à des facteurs découlant de la pandémie de Covid-19, dont la faible mobilité des ressources et la fermeture des frontières. S'efforçant d'endiguer les effets de la pandémie, le gouvernement de Maurice a mis en place un programme de soutien aux entreprises pour faciliter les opérations et fournir des services de conseil à toutes les entreprises présentes à Maurice par l'intermédiaire de l'Economic Development Board. En outre, des mesures incitatives ont été prises pour promouvoir les exportations et le commerce.

Eu égard aux ZES, la Commission a noté que la mise en place de zones franches industrielles a commencé à Maurice dès le début des années 1970 et que le port franc a été créé en 1992. Depuis 2016, le gouvernement a lancé une campagne pour le développement régional de ZES dans des pays choisis dans le cadre de sa stratégie d'investissement tournée vers l'extérieur.

iii. Zambia - Zambia Development Agency (Agence de développement de la Zambie)

La Commission a pris connaissance d'un autre exposé présenté par M. Innocent Melu, le directeur de la recherche et de la planification à la Zambia Development Agency (ZDA).

Grâce à l'exposé, la Commission a appris que le ministère du Commerce, des Échanges et de l'Industrie est responsable de la promotion et de la facilitation des investissements au moyen de la formulation et de la mise en œuvre de politiques par le biais d'organismes officiels tels que la ZDA. La Commission a relevé, en outre, que la Zambie a entrepris un certain nombre de réformes et que le pays a accompli des progrès substantiels au cours des dernières années eu égard au renforcement du cadre politique et juridique relatif aux investissements.

La Commission a observé que, pour stimuler les investissements du secteur privé, le gouvernement a mis en place un ensemble d'incitations aux investissements par le biais de la loi sur la ZDA et a axé son action sur l'accroissement des investissements nationaux aussi bien que des IDE. Les stratégies en matière d'investissement comprenaient le développement de ZES,

des réformes du secteur privé, le renforcement de la diplomatie économique par le biais de traités bilatéraux et multilatéraux relatifs au commerce et aux investissements et le fait de faciliter et d'encourager des accords sur la promotion et la protection des investissements (APPI). D'autres stratégies appliquées par le pays consistaient dans le programme d'aide aux fournisseurs pour favoriser les liens en amont et en aval, la mise en place d'un guichet unique pour faciliter les investissements, l'institution de mécanismes réservant certains marchés à des fournisseurs locaux et la mise à disposition de mesures incitatives fiscales et non fiscales pour encourager les investissements.

La Commission a pris note que, malgré toutes les stratégies mises en place, il existait encore en Zambie des obstacles empêchant d'attirer et d'accroître les investissements. Parmi ces obstacles figuraient des incitations fiscales inadéquates en comparaison d'autres pays de la région, comme le Botswana, l'incohérence des politiques suivies, notamment celle de la politique en matière d'impôt minier, un accès limité aux finances et des taux d'imposition élevés.

En ce qui concerne les ZES, l'exposé a mis en évidence que 114 entreprises ont été mises en place avec succès dans les zones économiques multiservices et les parcs industriels et qu'elles étaient pleinement opérationnelles, avec un montant total actualisé d'investissements de 3 milliards de dollars US, ce qui leur permettait de contribuer à la croissance économique et au développement. Les zones économiques multiservices et les parcs industriels ont permis de créer 13 238 emplois, participant ainsi à la réduction de la pauvreté.

Les difficultés associées aux ZES étaient caractérisées par une faible participation des entreprises aux zones économiques multiservices et aux parcs industriels en raison d'incitations fiscales inadéquates, de longues procédures de déclaration pour intégrer les zones économiques multiservices et des taxes foncières exorbitantes imposées par les autorités locales.

Un appel a été lancé au Forum parlementaire de la SADC pour améliorer l'échange d'informations et le partage de bonnes pratiques eu égard aux politiques en matière d'investissements parmi les États membres et d'autres communautés économiques régionales extérieures à la région.

6.0 RECOMMANDATIONS

À la lumière des délibérations évoquées ci-dessus, la Commission a décidé de recommander à la 50^e Assemblée plénière que l'Assemblée :

- (i) **Exhorte** les États membres à incorporer à l'échelle nationale les accords d'investissement internationaux et le Cadre pour la politique d'investissement de la SADC et à harmoniser les cadres internationaux et régionaux avec le cadre national pour les investissements afin d'accroître les flux d'IDE, notamment d'IDE intra-SADC ;

- (ii) **Encourage** les parlementaires de la SADC à se familiariser avec les politiques d'investissement, les cadres réglementaires et institutionnels ainsi que les diverses incitations offertes dans la région et à l'échelle nationale afin qu'ils exercent une surveillance adéquate par rapport aux affaires liées aux investissements nationaux et aux IDE ;
- (iii) **Exhorte** les États membres de la SADC à jouer un rôle actif dans la promotion et la facilitation des investissements par le biais de leur participation à des réseaux mondiaux afin de caractériser et de promouvoir la région de la SADC comme la destination préférée pour les investissements ;
- (iv) **Exhorte** les parlements nationaux à jouer un rôle actif pour faciliter la procédure de ratification de l'accord sur la mise en œuvre opérationnelle du Fonds de développement régional de la SADC et les États membres à ratifier l'accord afin que le Fonds facilite la mobilisation de ressources significatives pour soutenir les chaînes de valeur régionales, l'enrichissement de minerais et d'autres projets industriels dans la région ;
- (v) **Appelle** les pays de la SADC à tirer parti des possibilités offertes par les accords commerciaux auxquels la région est partie et à renforcer les liens diplomatiques entre les pays de la SADC afin de stimuler les investissements intrarégionaux et d'optimiser les avantages potentiels des investissements intrarégionaux ;
- (vi) **Encourage fortement** les parlementaires de la SADC, en collaboration avec la société civile, à plaider pour des investissements étrangers qui privilégient les intérêts de la population et favorisent la participation des investisseurs locaux ;
- (vii) **Recommande** une approche collaborative entre les parlementaires de la SADC, la société civile et les médias pour examiner les modalités des investissements convenues entre les gouvernements de la SADC et les investisseurs afin de s'assurer que les clauses des contrats aient été conçues de façon à créer des opportunités pour la promotion du développement durable et soient dans l'intérêt de la population ;
- (viii) **Exhorte** les gouvernements de la SADC à se montrer déterminés à agir pour éliminer la corruption qui a un effet corrosif sur les activités commerciales et les investissements, afin d'assurer un climat de concurrence loyale pour tous les investisseurs et de renforcer la confiance des investisseurs ;
- (ix) **Exhorte en outre** les parlementaires à sonder les gouvernements pour qu'ils mettent en place un ensemble de mesures incitatives en matière

d'investissements destiné spécifiquement aux investisseurs locaux afin de stimuler les investissements nationaux ;

- (x) **Décide** que le Forum parlementaire de la SADC, en collaboration avec les parlements nationaux, envisage de faciliter la mise en place de programmes de renforcement des capacités afin de renforcer les capacités des parlementaires sur les questions relatives au commerce et aux investissements, ainsi que le cadre pour les investissements de la SADC ;
- (xi) **Exhorte** les États membres, à titre de meilleure pratique, à mettre en place des guichets uniques pour les investissements afin de fournir aux investisseurs tant locaux qu'étrangers des services rapides, efficaces et favorables aux entreprises, surtout au stade initial ;
- (xii) **Exhorte** les États membres à adopter le modèle des ZES en tant qu'outil essentiel de promotion des investissements dans le but d'accélérer la diversification et l'accroissement des exportations ; et
- (xiii) **Exhorte** les gouvernements de la SADC à évaluer régulièrement les résultats et les retombées économiques des ZES de façon à s'assurer que ces zones économiques puissent rester utiles même pour les investisseurs locaux.

7.0 Conclusion

Les investissements, qu'il s'agisse d'investissements nationaux ou d'IDE, représentent un moteur fondamental de l'économie. Dans la région de la SADC, l'accroissement des investissements est un objectif politique majeur, comme le montre le cadre pour les investissements qui est en place. Bien que la SADC joue un rôle essentiel pour attirer des investissements au moyen de diverses stratégies et de divers cadres, les États membres ont la responsabilité souveraine de créer sur les territoires qui relèvent de leur autorité un climat favorable aux investissements, qu'il s'agisse d'investissements nationaux ou d'IDE.

Si les investissements nationaux et les IDE ont une incidence similaire sur l'économie, par exemple en ce qui concerne la création d'emplois et le développement des infrastructures, les IDE sont réputés renforcer les avantages des investissements nationaux et entraîner des avantages spécifiques comme le transfert de technologies de pointe, une expertise irremplaçable et des marchés diversifiés pour des produits variés. Le lien établi démontre le fait que les investissements nationaux et les IDE peuvent être complémentaires et non pas devoir se substituer les uns aux autres. Eu égard aux incitations mises en place, les gouvernements de la SADC doivent s'efforcer d'offrir des chances égales aussi bien aux investisseurs nationaux qu'aux investisseurs étrangers.

La Commission tient à exprimer officiellement sa gratitude pour le soutien que lui ont apporté divers partenaires de coopération qui sont énumérés dans l'Annexe du présent rapport et sans l'aide desquels la Commission n'aurait pas pu mener à bien son travail.

ANNEXE I – OBSERVATEURS

1. Faith Shange – Organisation de jeunesse de Groutville
2. Johannes Chiminya – ActionAid Mozambique

ANNEXE II – LISTE DES RESPONSABLES

SECRÉTARIAT DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC

1. Mme Boemo Sekgoma, Secrétaire générale
2. Mme Yapoka Mungandi, directrice de l'administration, des finances et des ressources humaines
3. Mme Clare Musonda, directrice de la gouvernance d'entreprise
4. M. Sheuneni Kurasha, directeur de programme – Démocratie, gouvernance et droits de l'homme
5. Mme Edna K. Zgambo, secrétaire de la Commission sur le commerce, l'industrie, les finances et les investissements
6. Mme Sharon B. M. Nyirongo, secrétaire de la Commission sur l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles
7. Mme Betty Zulu, secrétaire de la Commission sur l'égalité des sexes, l'avancement des femmes et le développement des jeunes
8. Mme Luziela Fernandes, secrétaire de commission – Caucus régional des femmes parlementaires
9. Mme Paulina Kanguatjivi, coordinatrice des programmes
10. M. Toivo Mwaala, comptable adjoint

PARLEMENTS NATIONAUX

1. Mme Natalie Leibrandt-Loxton – Afrique du Sud
2. Mme Veronica Ribeiro – Angola
3. Mme Jabulile Malaza – Eswatini
4. M. Tsiliva D. Christophe – Madagascar
5. M. Lantonirina Randriamampionontsoa – Madagascar
6. Mme Liva N. H. Raharison – Madagascar
7. M. Bao T. Ratahirisoa – Madagascar
8. M. Soatsara M. D. Benandrasana – Madagascar
9. M. Andriamitarijato C. Randriamahafanjary – Madagascar
10. Mme Tanyaradzwa Linda Manyemba – Zimbabwe

ANNEXE III – PERSONNES-RESSOURCES

1. M. Mário Lironel, Secrétariat de la SADC
2. Dr Gordon Moyo, ancien parlementaire zimbabwéen
3. M. Innocent Melu, Zambia Development Agency (Agence de développement de la Zambie)
4. M. Vinay Guddye, Economic Development Board (Conseil de développement économique)
5. Dr Margaret Sengwaketse, Botswana Investment and Trade Centre (Centre pour l'investissement et le commerce au Botswana)